
ICANN81 | Forum de la communauté – Discussions sur le WHOIS et les questions relatives aux données d'enregistrement
Lundi 10 mars 2025 – 15h00 à 16h00 PST

GULTEN TEPE OKSUZOGLU

Veuillez prendre place. Nous allons débiter dans une minute.

Bonjour et bienvenue à la session de ICANN82 du GAC, portant sur le WHOIS et les questions liées aux données d'enregistrement, le 10 mars à 3 h, heure locale.

Cette session est enregistrée et régie par les règles de comportement attendues de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de l'ICANN.

Pendant cette session, les questions ou les commentaires soumis dans le tchat seront lus à voix haute s'ils sont dans le bon format. Souvenez-vous qu'il faut dire votre nom et la langue que vous allez utiliser si vous parlez une autre langue que l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos et faites en sorte de mettre tous vos autres dispositifs en sourdine. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités pour cette session dans la barre à outils Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais donner la parole au président du GAC, Nico Caballero. À toi, Nico.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gulten Tepe. Bienvenue ! J'espère que vous avez pu profiter de votre déjeuner et du bon café de l'État de Washington, et même des glaces gratuites. Il y avait des glaces gratuites pour tous au septième étage et ici aussi au sixième étage — des Häagen-Dazs, si je ne m'abuse. Bienvenue à cette session du GAC de l'ICANN82 à Seattle. Je suis Nico Caballero et, vous le savez sans doute, je suis le président du GAC. Et aujourd'hui, nous allons parler d'un sujet très important : le risque et la protection des données.

Alors en deux mots, qu'est-ce que le WHOIS ? C'est en quelque sorte un annuaire public des données d'enregistrement de nom de domaine. C'est un outil crucial pour les autorités répressives, mais également pour les entreprises et les consommateurs.

Néanmoins, il faut également protéger les données à caractère personnel des détenteurs de nom de domaine. Donc il faut ménager le bon équilibre. Nous allons donc évoquer quelques autres sujets importants tels que le RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement, le RDRS. Voilà, je tente toujours de clarifier les acronymes, parce qu'il y a de nombreux nouveaux arrivants au GAC. Parfois, on dit RDRS, et peut-être que certains d'entre vous ne comprennent pas. Donc je m'excuse si parfois je clarifie un peu trop certains acronymes, mais il y a les demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement,

et ensuite il y a l'exactitude des données d'enregistrement. Un sujet également crucial. Ce sont des thèmes complexes.

Nous avons une super équipe. Il y aura un moment pour une session de questions-réponses. Comme je le disais, ce sont des questions complexes. Dès lors, il ne faut absolument ne pas se tromper. Donc je vous invite à poser des questions, poser autant de questions que vous le souhaitez. Plus il y en a, mieux ce sera. Et partagez également vos réflexions. Nous sommes ici pour apprendre les uns des autres. Alors merci de nous avoir rejoints.

Sans plus attendre, je souhaite la bienvenue à David, Janos, et Mélina qui va nous rejoindre en ligne. Mélina est à Bruxelles, si je ne m'abuse. Bienvenue à tous ! Et Janos, je te donne la parole. Mélina commence plutôt. Bienvenue, Mélina, la parole est à toi.

MELINA STROUNGI

Merci Nico. Bonjour. Je ne pouvais pas être présente parmi vous, mais je suis ravie de pouvoir participer en ligne à cette réunion.

Je suis Melina Stroungi. Je suis représentante au GAC pour la Commission européenne. Et je planche principalement sur le WHOIS.

Comme Nico l'a dit, c'est une présentation qui va porter sur le WHOIS, et tout particulièrement les données d'enregistrement de noms de domaine. Cette première planche que vous pouvez voir à l'écran, eh bien, c'est un classique. On la met toujours dans nos

présentations, car c'est un bon aperçu de l'importance des données WHOIS.

Le système WHOIS, comme Nico l'a décrit, peut en quelque sorte être considéré comme l'annuaire de l'Internet. Il vous donne des informations sur qui est titulaire d'un nom de domaine.

Bon, pour ce qui est des services de gTLD, eh bien, le WHOIS a beaucoup d'avantages. Il peut aider les autorités répressives à identifier les méchants qui œuvrent sur l'Internet et ses services. WHOIS peut également aider les victimes, particulièrement lorsqu'on est rapidement capable d'identifier qui se trouve derrière une adresse IP ou un nom de domaine, pour pister les criminels. On peut également, grâce au WHOIS, aider les entreprises, les organisations, pour lutter contre les abus. On aide également les titulaires de droits de propriété intellectuelle pour qu'ils puissent protéger leurs droits.

Et ces services ont permis de renforcer la confiance des utilisateurs envers l'Internet en permettant aux individus de savoir avec qui ils interagissent sur l'Internet. Et toutes ces questions sont évidemment conformes aux statuts de l'ICANN.

Comme vous le savez, il y a des éléments qui ont changé dans la constellation WHOIS au vu de l'évolution des droits liés à la vie privée et la protection des données, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2018, du RGPD, le Règlement général sur la protection des données.

Donc, des données qui étaient principalement disponibles au public dans WHOIS ont été expurgées. Le RGPD protège les données à caractère personnel des personnes physiques, mais les données expurgées concernaient également des personnes morales. Et il y a toute une partie du WHOIS qui a été expurgée. Désormais, il faut pouvoir trouver des outils tout en respectant la loi, qui permettent, pour des questions de stabilité et de sécurité, de pouvoir accéder au WHOIS et pour préserver l'utilité du WHOIS pour le public, pour des questions légitimes telles que la lutte contre la fraude ou pour protéger les individus ou les entreprises des activités criminelles.

Alors c'est un calendrier un peu touffu, mais je vais passer tout cela en revue. Et cela montre le parcours qui nous a menés à ce nouveau cadre relatif aux données d'enregistrement des noms de domaine et aux éléments de conformité, avec le droit sur la protection des données à caractère personnel et ce qui pourrait éventuellement donner accès à des données qui ne sont pas disponibles au public, et ce, à des fins légitimes et licites.

En 2018, lors de l'avènement du RGPD et son entrée en vigueur et l'adoption des spécifications temporaires, la communauté de l'ICANN, y compris le GAC, a été activement impliquée dans le processus d'élaboration des politiques. Il y a eu toute une série de phases interconnectées. Toutes ces bulles que vous voyez, en vert, ces cases vertes montrent les travaux qui ont été finalisés en première ligne, la phase 1 du processus d'élaboration des politiques accéléré. Et puis, il y a la phase 2 de l'EPDP, le SSAD,

système normalisé d'accès et de divulgation. Puis, il y a un autre élément qui est lié à la distinction entre les personnes physiques et les personnes morales. Donc, tout ce parcours sur la mise en œuvre a pu faire advenir un cadre qui va devenir effectif en août 2025. Donc tout cela a été finalisé — donc cette grande barre sur le déploiement des politiques et la mise en œuvre.

Mais il y a des éléments qui ont été laissés de côté, notamment les requêtes urgentes, ce que je vais évoquer un peu plus tard. Les requêtes urgentes sont des requêtes marquées par certaines circonstances. On parle de menace imminente, de potentiel préjudice corporel. Mais nous allons évoquer tout cela un peu plus tard.

Puis les cases rouges ou roses montrent des travaux en cours, alors que les vertes montrent les travaux qui ont été déjà mis en œuvre. Et en jaune, ce sont des axes de travail qui vont débiter à l'avenir. Puis il y a des lignes hachurées en pointillé autour de ces cases. Cela veut dire que le calendrier n'a pas encore été défini. Par exemple, prenez la case des requêtes urgentes. Vous constaterez qu'elle est à la fois rose, rouge et jaune. Cela veut dire qu'il y a deux axes différents. Donc il y en a un qui a trait à la politique et l'autre à l'authentification. Donc il y a déjà un élément qui a déjà été mis sur les rails, mais l'autre qui n'a pas encore commencé.

Puis il y a un axe de travail sur l'exactitude des données et l'équipe de cadrage en la matière. Donc l'axe a commencé en 2021. Il y a déjà eu des recommandations, mais les travaux ont ensuite été

suspendus. Et les six mois, ici, vous voyez ces quatre losanges ici, cela veut dire que l'on a posé les travaux pendant six mois et qu'ils n'apparaissent pas clairement s'il y allait avoir une date de reprise de ces travaux.

Puis il y a le service de demande de données d'enregistrement, donc le RDRS. C'est un projet pilote, mais pour un avenir potentiel du SSAD. Donc. C'était la phase 2 de l'EPDP. C'est là qu'on a évoqué le SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation. Il y a eu des recommandations, il y a eu des évaluations de la visibilité, de la faisabilité de ce modèle. Et désormais, il y a une version un peu plus simplifiée. Donc, le RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement de nom de domaine. Et nous allons l'évoquer un peu plus tard.

Ce programme pilote était prévu pour deux ans jusqu'à la fin de l'année 2025. Nous allons réfléchir à la préservation de ce système au-delà des deux années qui étaient initialement prévues.

Il faut également noter que le RDRS est particulièrement préoccupé par l'utilisation des PPS, les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et l'équipe de révision de la mise en œuvre s'est penchée sur une recommandation en la matière. Et ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ont été évalués dans ce cadre. Et il y a une accréditation des services désormais dans ce champ.

Alors, je vais m'arrêter ici, car il y a beaucoup de choses à digérer. Je vais donner la parole à Janos, qui va nous présenter le RDRS de

façon approfondie, puis je vais revenir à la charge pour vous parler des requêtes urgentes.

NICOLAS CABALLERO

Merci Mélina. Alors, avant de donner la parole à Janos, je veux vous dire qu'il y aura une session questions-réponses après les quatre présentations. Mais soyez-en certains, vous aurez le temps de poser des questions.

Janos, tu as la parole.

JANOS DRIENYOVSKI

Merci Nico. Qu'est-ce que le RDRS ? Mélina l'a évoqué. C'est le service de demande d'accès aux données d'enregistrement de nom de domaine. Il a été lancé en novembre 2023. C'est un projet pilote qui s'étend sur trois ans.

Donc il y a eu un examen de faisabilité qui porte sur un système SSAD, donc le système normalisé d'accès et de divulgation. Donc il a été développé dans le cadre d'un EPDP, processus d'élaboration accéléré des politiques. Donc il y a eu toute une série d'apports de la communauté pour réfléchir à ce système.

Donc c'est un guichet unique gratuit pour soumettre des demandes liées aux activités des gTLD, et ouvert aux bureaux d'enregistrement de par le monde.

Alors pourquoi avons-nous besoin d'un RDRS ? Parce qu'évidemment, les professionnels de la cybersécurité et les

services répressifs et les gouvernements aussi veulent avoir accès aux données d'enregistrement à des fins d'enquête. Par exemple, pour les utilisations malveillantes des noms de domaine et pour protéger en fait les utilisateurs.

Et à droite, vous voyez ici, sur ce transparent, la version non expurgée des détails de contact de tous ces acteurs, évidemment, que je viens de mentionner. Et à cause des lois de protection de la vie privée, comme l'a dit Melina, bon nombre de bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN doivent maintenant expurger, bien sûr, ces données de leurs enregistrements, notamment dans le WHOIS. Et donc, à gauche de ce transparent, vous voyez la version expurgée et c'est vraiment les données de sortie justement que l'on retrouve.

Le RDRS est censé être un outil centralisé pour soumettre des demandes d'accès à ces données. Le RDRS utilise en fait une matrice. Des rapports sont publiés mensuellement. Et c'est vrai que, là, on fournit des données sur les données qui ont été demandées, comme demandé d'ailleurs par le conseil de la GNSO. Il y a un comité permanent du RDRS. Mon collègue est d'ailleurs chargé de revoir les informations générées par le pilote RDRS, spécifiquement pour relever les tendances concernant les données mensuelles, pour proposer des mises à jour au RDRS et la manière dont il est promu, pour tirer les enseignements du RDRS qui pourraient effectivement alimenter les travaux pour le système qui lui succèdera.

Et ce dernier élément peut inclure également des suggestions spécifiques au conseil de la GNSO qui peuvent être formulées par le Conseil d'administration de l'ICANN.

Alors, essayons de voir la première tâche qui nous a été assignée, les tendances pour ce qui a trait aux données mensuelles. Transparent suivant. Merci.

Alors, ça, c'est un aperçu graphique des données générées, tirées de la première année du pilote RDRS et du rapport. Comme nous l'avons dit au GAC, nous voyons qu'un tiers des recherches initiales ont trait aux TLD qui ne sont pas bien desservis par, et bien, le RDRS, comme les ccTLD — les noms de domaine géographique. Et vous voyez qu'un autre tiers des recherches sont associées à des bureaux d'enregistrement qui ne participent pas au projet pilote. Donc vous voyez la partie bleue sur ce graphique, le bleu clair. Et là, vous voyez clairement les trois catégories de recherche. Il n'y a qu'un tiers des recherches qui ont abouti. Les deux autres tiers n'ont pas abouti pour les raisons que je viens de décrire.

Et donc, à la lumière de tout cela, il a été très encourageant d'entendre certains des commentaires qui ont été formulés sur le RDRS par le Conseil d'administration de l'ICANN.

Transparent suivant. Alors, le Conseil d'administration estime que l'on a beaucoup appris du pilote RDRS à ce jour. Alors, il n'est pas clair en fait qu'on puisse tirer d'autres enseignements pour l'instant. Mais le RDRS s'est avéré être un outil utile, qui devrait

continuer de fonctionner, même si certains changements sont nécessaires pour qu'il soit durable, pérenne et robuste.

Transparent suivant. Alors, le Conseil d'administration estime que l'on a beaucoup appris du pilote RDRS à ce jour. Alors, il n'est pas clair en fait qu'on puisse tirer d'autres enseignements pour l'instant. Mais le RDRS s'est avéré être un outil utile, qui devrait continuer de fonctionner, même si certains changements sont nécessaires pour qu'il soit durable, pérenne et robuste, notamment une participation de tous les bureaux d'enregistrement, l'intégration d'au moins les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire au système, au moins les services affiliés, la mise au point d'un mécanisme d'authentification des demandeurs, en particulier pour les services répressifs, le cas échéant, et puis permettre la participation volontaire des ccTLD, donc des domaines de premier niveau géographiques.

Ces changements pourraient être étayés par une politique qui soit disponible, notamment la phase 2 de l'EPDP — du processus accéléré de développement de politiques, par le SSAD, donc le système normalisé d'accès et de divulgation, ou par de nouvelles politiques adoptées.

Et enfin, pour conclure, j'aimerais attirer votre attention sur la session de travail du Comité permanent RDRS, qui se tiendra mercredi cette semaine. Lors de cette session, nous poursuivrons

les travaux sur les conclusions finales, ou en tout cas sur le rapport final concernant les constatations sur le RDRS.

Et sans plus attendre, je repasse la parole à Melina. Merci.

MELINA STROUNGI

Merci beaucoup, Janos. Alors, comme promis, nous allons maintenant passer aux demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement qui ne sont pas disponibles, comme je l'ai dit au départ.

Eh bien, certaines données sont disponibles dans le WHOIS, mais bon nombre ont été expurgées. Et donc, pour pouvoir accéder à ces données, eh bien, il faut mettre en place un système, comme je le disais.

Transparent suivant. Alors la question des demandes urgentes a été vraiment une priorité pour le GAC. Cette question, d'ailleurs, a été mise en suspens depuis l'été 2023. Mais dernièrement, c'est vrai qu'il y a eu une évolution de la situation. Donc nous espérons que les choses vont commencer enfin à se débloquer, à bouger.

Pour vous rappeler ce que c'est que les demandes urgentes. Ce sont des demandes de divulgation de données qui ne sont pas disponibles au public, dans des circonstances qui posent en fait une menace imminente de mort ou de blessure grave, une menace pour les infrastructures critiques, ou une menace d'exploitation d'enfants. Cela fait partie en fait des recommandations politiques

de la phase 1 de l'EPDP, en particulier la recommandation 18 qui est montrée -- qui apparaît à l'écran.

Et donc au final, cette politique d'enregistrement, cette politique de [inaudible], en fait, a été publiée. Elle devrait être mise en œuvre en août 2025, mais elle a été publiée sans la section sur les délais, pour répondre aux demandes urgentes. Pourquoi ? Pourquoi cette partie n'a pas été incluse dans la politique ? Parce qu'un accord sur les délais appropriés de réponse aux demandes urgentes, eh bien, là, il n'y a pas eu d'accord sur ces délais. Donc, au final, c'est la raison pour laquelle le GAC -- enfin, le GAC, en fait, a dit que, eh bien, un délai de 24 h serait approprié. Eh bien, les parties contractantes ont proposé d'élargir ce délai à deux jours ouvrables plus un jour ouvrable pour les demandes multiples et complexes.

Alors, vous le savez, quand il y a des congés, des jours fériés, etc., parfois, cela peut prendre une semaine pour répondre à une demande urgente. Donc il n'a pas été possible d'arriver à un accord. Et c'est la raison pour laquelle ce sujet a été mis un petit peu dans le congélateur. Il n'a pas été publié dans la politique qui a été mise à la disposition du public. Le GAC a contribué à plusieurs étapes d'élaboration de la politique pour adoption. Et nous avons, notamment, eh bien, offert des commentaires publics du GAC en novembre 2022. Et nous avons adressé une lettre au Conseil d'administration de l'ICANN en août 2023.

Et dans cette lettre au GAC en 2024, le Conseil d'administration de l'ICANN a conclu qu'il était nécessaire de revoir cette

recommandation 18 sur les demandes urgentes, indiquant que la consultation -- eh bien, qu'il faut consulter la GNSO lors de l'ICANN79.

Lors de la réunion du GAC et dans le communiqué de San Juan, nous avons en fait émis un avis du GAC. Et nous avons dit qu'il fallait agir rapidement pour vraiment établir un processus et un délai pour répondre aux demandes urgentes au service de l'intérêt public.

Transparent suivant. Alors le Conseil de l'ICANN, en fait, a dit que - ou a demandé au conseil quelles étaient les prochaines étapes. Alors on s'est dit qu'on était face à une situation sans précédent. Dans une lettre au Conseil d'administration -- au GAC, pardon, eh bien, le Conseil d'administration dit que, en fait, il n'y a aucune politique qui puisse répondre à cette situation.

Nous sommes dans une situation où une politique a été adoptée, qui doit être revue au moment de sa mise en œuvre. Et parmi les préoccupations que le Conseil d'administration a soulevées, il a fait remarquer que pour répondre vraiment à des menaces imminentes, il nous faut prévoir un délai de réponse beaucoup plus court, donc plutôt des minutes et des heures et non des jours.

Et le Conseil d'administration a soulevé également la question de l'authentification. Donc le fait qu'il fallait en fait authentifier et identifier le demandeur. Alors, c'est vrai qu'il n'y a pas de mécanisme à cet effet dans l'ICANN. Et on ne peut pas créer un tel

mécanisme sans l'assistance des services répressifs et des gouvernements.

Donc, quelque chose que nous, en tant que GAC, à travers notamment le groupe de travail sur la sécurité publique, nous avons proposé, est, eh bien, de contribuer, en fait, pour voir s'il y a des mécanismes existants qui nous permettent peut-être de -- qui peuvent être utilisés. S'il y a des mécanismes existants qui peuvent être utilisés à cet effet.

Alors, le conseil de la GNSO a répondu au Conseil d'administration en août 2024 en proposant de prévoir une réunion entre le Conseil d'administration, la GNSO et les membres intéressés du GAC et du groupe de travail sur la sécurité publique, pour examiner les détails, pour voir ce qu'il était possible de faire.

Transparent suivant. Alors, le GAC a ensuite proposé au Conseil d'administration de travailler sur deux filières, deux volets. Parallèlement, pour pouvoir, eh bien, répondre en fait aux besoins, alors il faut tout d'abord voir s'il y a un mécanisme pour authentifier, en fait, les personnes qui demandent d'avoir accès à ces données — donc c'est le volet authentification — et puis déterminer aussi quel serait le délai approprié pour authentifier les demandes légitimes. Ça, c'est le volet plus politique.

Cette proposition a été discutée avant l'ICANN81, lors de réunions trilatérales entre le GAC, le Conseil d'administration et la GNSO, et puis à Istanbul. Et puis, il y a une lettre qui a été adressée en fait au

président du GAC, et une deuxième lettre, d'ailleurs, qui a été adressée en février 2025.

Alors, quelle est la situation actuellement ? Quelles sont les prochaines étapes ? Eh bien, les coprésidents du PSWG ont lancé en fait un groupe de praticiens avec des représentants de plusieurs organisations faîtières répressives et plusieurs groupes de parties prenantes de la GNSO, notamment la Chambre des parties contractantes. Et il y a eu une réunion initiale qui s'est tenue avant ICANN82. Et ce groupe devrait se réunir toutes les deux semaines après l'ICANN82, et faire rapport de ses travaux régulièrement.

Alors il convient de mentionner que, lors de l'ICANN81, nous avons effectivement un atelier avec les services répressifs. Et là, les agences et les services répressifs se sont engagés à vraiment tirer parti des mécanismes existants. Ça, c'était le résultat de nos travaux.

Et puis, pour le volet politique — et ça, c'est peut-être l'évolution la plus positive en tant que GAC, il nous semble qu'il y a eu un accord qui a été trouvé pour reprendre les travaux de la phase 1 de l'EPDP, pour déterminer quel serait le délai approprié pour répondre aux demandes urgentes. Et nous nous attendons — et nous espérons, en tout cas — qu'effectivement, ce groupe de travail -- cette équipe de révision de la mise en œuvre pourra reprendre ses travaux bientôt.

Alors, dans l'ensemble, et pour conclure, car je me rends bien compte que la question est complexe, j'aimerais peut-être résumer trois points importants à prendre en compte.

Comme je l'ai dit au départ, il y a la question des demandes urgentes, qui est vraiment prioritaire pour le GAC. Alors c'est vrai que c'est une question qui apparaît déjà dans plusieurs communiqués du GAC, et puis dans l'avis du GAC, dans l'avis de San Juan notamment. Et puis, parmi les questions revêtant une importance particulière, il est très, très positif que nous ayons un dialogue qui a été établi avec la GNS et avec le Conseil d'administration, et que tous deux semblent être d'accord avec le GAC pour reprendre les travaux de l'IRT, de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Donc, nous espérons que tout cela se passera bien. Et puis le volet authentification, qui est prévu, et puis, justement, les travaux du PSWG, eh bien, montrent également que nous sommes engagés à résoudre les préoccupations soulevées par le Conseil d'administration.

Nous voulons vraiment reprendre les travaux et faire rapport de ces travaux aussi vite que possible. Et enfin, nous attendons de voir quand l'IRT pourra reprendre ses travaux pour débattre des délais. Peut-être que nous aurons d'autres dates que nous pourrions vous soumettre dans les jours à venir. L'intention est la suivante. Nous voulons que des représentants du GAC puissent participer à l'IRT.

Et je voulais simplement vous rappeler aussi que notre position et la position du GAC à ce jour, tel qu'elle a été exprimée dans les

commentaires publics ainsi que dans le communiqué de Washington, eh bien, c'est que les délais les plus adéquats de réponse aux demandes urgentes doivent être de 24 h ; 24 h pour répondre aux demandes à caractère urgent. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire.

Donc, c'est la fin de cette présentation. Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Mais sans plus attendre, je vais peut-être donner la parole à David. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci Mélina. Avant de passer la parole à David, je suis peut-être en désaccord avec vous concernant la complexité de cette question. Pour le GAC, c'est très, très simple. Nous parlons d'heures et non pas de trois, quatre ou cinq jours ouvrables. Voilà.

Sans plus attendre, je te passe la parole. David.

DAVID BEDARD

Merci. Je vais parler de l'exactitude des données d'enregistrement.

Prochaine planche. Voici quelques éléments contextuels sur la position du GAC relative à l'élaboration de processus, qui montre l'état des lieux actuels. Vue d'hélicoptère.

En 2020, le GAC n'a pas soutenu la conclusion de la phase 2 de l'EPDP de reporter la considération de la question sur l'exactitude des données. Donc on reconnaît que l'exactitude des données est nécessaire pour traiter les données, car des données inexactes

peuvent saper tout un ensemble réglementaire de protection, des droits. Et donc on est conscient que l'inexactitude des données peut avoir une incidence sur la sécurité du DNS, sa stabilité et sa résilience.

Donc en 2021, le 26 février, ICANN org a publié un briefing redemandé par la GNSO, pour informer du lancement d'une politique de cadrage pour la question des données d'enregistrement de gTLD. Donc, il s'agissait de mesurer l'exactitude au moyen de données publiques et non publiques d'enregistrement. Alors la GNSO et son équipe de cadrage ont commencé à travailler sur les premières étapes d'un processus d'élaboration de politiques afin que la communauté puisse mieux comprendre la question et pour bien cadrer la question de l'exactitude des données. Ces travaux ont été alimentés par l'organisation ICANN.

Il y a également eu un communiqué publié en 2022 sur le système de rapportage de l'exactitude du WHOIS. Il y a eu des réponses également d'ICANN org aux questions posées par l'équipe de cadrage. Donc on s'attend -- donc selon les recommandations préliminaires, il y a eu une enquête envoyée aux bureaux d'enregistrement, un audit sur les bureaux d'enregistrement. Et on voulait également qu'il y ait une pause qui soit faite dans le travail de l'équipe de cadrage en attendant que la faisabilité soit plus claire. Donc le conseil de la GNSO a accepté de mettre en pause le travail de l'équipe de cadrage.

Donc cette pause existe depuis lors, et le problème n'est pas résolu. Ce qui m'amène aux dernières évolutions. En 2023, l'organisation ICANN a conclu qu'elle manquait de légitimité pour donner l'accès aux données d'enregistrement pour des examens d'exactitude, et que l'alternative était d'analyser les données des audits de registre ou en se penchant sur les pratiques des ccTLD.

Il y a eu un projet de DPS qui a été lancé et mis en consultation publique en 2024. Mais cela n'a pas porté fruit. L'ICANN a confirmé que l'accès aux données d'enregistrement doit rester conforme aux lois et aux contrats existants.

En 2024. Le conseil de la GNSO a reconnu que les propositions existantes manquent d'informations pour faire avancer les travaux sur l'exactitude et a lancé une consultation avec l'organisation ICANN, les parties prenantes et d'autres. Alors, en décembre 2024, l'organisation ICANN a mis sur les rails des questions liées à cela. Et vous vous souviendrez que, en février, le GAC a fourni des informations.

Alors moi, j'aimerais vous dire un mot à propos de la réponse du GAC à ces questions au mois de février. La première étape est de réunir des données dans la mesure du possible, et qu'ensuite ces données pourront informer les réflexions pour prendre des mesures bien étroites sur l'exactitude des données. La GNSO va parler de cette question et de la réponse du GAC lors de leur réunion mercredi. Donc restez informés des évolutions liées à cette conversation. Vous le savez peut-être, nous allons en parler lors de

notre session bilatérale avec le Conseil d'administration. Nous pourrons donc savoir ce que pense le Board pour ces questions d'exactitude. Je vais redonner la parole à Nico.

NICOLAS CABALLERO

Merci David. Nico Micro. Vous avez la question, si vous avez des commentaires, des réflexions ou des questions à propos du WHOIS, de la protection des données, du RDRS, des demandes urgentes et de l'exactitude.

L'Allemagne. Rudy.

RUDY NOLDE

Merci de cette présentation exhaustive. J'ai une question à propos du RDRS et un commentaire.

Alors oui, nous sommes évidemment en faveur de la prorogation de ce projet pilote. Il ne faut pas le clore, le RDRS, après la phase pilote, et réfléchir aux étapes suivantes. Il faut le prolonger, ce projet pilote. Mais en même temps, nous savons quels sont les défis principaux. Je ne pense pas que l'on pourra en apprendre davantage si l'on attend six mois ; on apprendra davantage si on ajoute de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles exigences. Et là, on pourra voir dans quelle mesure les indicateurs vont changer.

Ma question est donc la suivante. Y a-t-il un calendrier pour la prise de décision du Board ? Nous savons que, dans quelques mois, le pilote va prendre fin. J'espère que l'on ne perdra pas de temps. Donc, voilà. Selon moi, je pense qu'il faut ajouter de nouvelles

fonctionnalités si l'on veut apprendre davantage. Et je voudrais savoir s'il y avait déjà un calendrier.

JANOS DRIENYOVSKI

Merci de cette question. Alors, moi, je ne suis pas conscient d'un calendrier particulier. Mais au vu de ce qu'a dit le Conseil d'administration, eh bien, il y a déjà des conclusions. Nous sommes prêts à lancer la phase suivante. Mais à cette fin, il faut mettre en œuvre les changements que vous avez évoqués. Donc on peut voir ce qui peut être fait dans le cadre de l'élaboration des politiques du SSAD et les éléments pour lesquels il faudra un nouveau PDP. Donc tout va dépendre des conclusions émergentes de ce débat.

Donc je vais donner la parole à Gabe s'il veut contribuer. Il a peut-être plus d'informations.

GABRIEL ANDREWS

Donc je vais donner la parole à Gabe s'il veut contribuer. Il a peut-être plus d'informations. Gabe Andrews au micro. Je suis coprésident du PSWG, et je suis sur le comité permanent du RDRS.

Alors je vais mettre l'accent sur un élément. Le processus de rédaction du rapport final est en cours, mais nous ne sommes pas encore à la fin de cette période de deux ans. Nous avons déjà débuté la rédaction de ce rapport. Et l'un des commentaires formulés par Becky à propos de la position du CA, c'est de reconnaître que ce rapport n'a pas encore été publié. Et je m'attends à ce que ce rapport soit examiné par le CA. Cela ne nous

empêche pas de nous pencher sur les autres éléments sur lesquels elle a mis l'accent, notamment la phase 2 de l'EPDP et la nouvelle politique pour la nouvelle phase d'élaboration des politiques pourra être mise sur les rails par la suite.

NICOLAS CABALLERO

Merci à l'Allemagne pour la question. Merci à Gabe et Janos pour les réponses. J'ai l'Inde désormais.

SUSHIL PAL

L'Inde au micro. Ce manque de mécanismes clairs et normalisés pour traiter les requêtes urgentes continue à représenter un défi considérable. Les membres du GAC devraient mettre l'accent sur cette échéance de 24 h. C'est la raison pour laquelle les gouvernements ressentent une certaine frustration, notamment lorsqu'on parle de multilatéralisme. Tous, on n'est pas forcément tous d'accord, mais il y a de plus en plus d'activités au niveau du SMSI ou du Pacte numérique mondial. Mais je pense qu'il faut que le CA de l'ICANN se penche là-dessus.

Alors, le projet pilote dure depuis deux ans. Et il y a deux ans, on avait évoqué l'inadéquation du pilote pour évaluer la faisabilité du SSAD. Après deux ans, on n'a pas suffisamment avancé. Je pense que, de facto, nous n'avons pas d'autres options que de proroger le projet pilote. J'espère que cela va se faire, mais on aurait dû apporter des améliorations d'emblée et, peut-être, la participation

obligatoire des bureaux d'enregistrement gTLD. Sinon on ne va nulle part.

Le RDRS doit aller au-delà du traitement des requêtes manuelles. Il faut une API qui traite ces demandes. On est une communauté technologique et on travaille de façon très surannée. Et c'est vraiment compliqué pour les autorités répressives de déposer une requête et de l'avoir traitée en temps et en heure.

Puis il y a également les recherches. WHOIS, ce devrait être également automatisé. Et il y a beaucoup d'autorités répressives qui sont un peu déconcertées lorsqu'elles tentent d'accéder à ces données WHOIS. Mis à part cela, c'est une idée peut-être, mais nous pourrions éventuellement ouvrir cela aux ccTLD sur la base du volontariat. Il y a beaucoup de demandes qui sont rejetées, mais il y a beaucoup d'autres pays qui estiment que les questions de cybersécurité doivent être traitées et les crimes doivent être contenus. Et si on ouvre aux ccTLD sur la base du volontariat, cela nous permettrait de traiter davantage cette question sécuritaire au sens large. Voici pour le RDRS.

Pour ce qui est de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, je pense que les résultats sont insatisfaisants. Le GAC devrait accélérer ces questions d'accréditation de PPS afin que ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire soient obligés de rendre des comptes. Ils devraient fournir des informations, car ils ne donnent même pas leurs propres informations.

Pour ce qui est de l'exactitude des données requises, le GAC devrait mettre l'accent sur l'adoption d'un cadre et sur la nécessité de se conformer à ce cadre réglementaire. Il faudrait également que toutes les régions mettent en place des audits pour contrôler la conformité. Et on pourrait éventuellement envisager de faire cela au niveau des ccTLD.

NICOLAS CABALLERO

Merci à l'Inde. Nous apprécions cela. Soyez conscient qu'on enregistre cette session.

SUSHIL PAL

[L'Inde dit qu'elle a pleinement confiance en la présidence.]

NICOLAS CABALLERO

David, vous avez autre chose à ajouter ? Merci à l'Inde. J'ai le Bangladesh, puis les Pays-Bas. Et j'ai la dame juste derrière vous. Je vous donnerai la parole. Pas de problème.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ

Merci [inaudible] du Bangladesh. Je veux vous dire quelques mots à propos de ce que nous avons au Bangladesh.

Donc il y a des bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN et il y a également des revendeurs qui revendent des noms de domaine et qui fournissent également des services d'hébergement Internet. Je pense que le RDRS n'est pas encore pleinement fonctionnel et cela a une incidence, normalement, lorsqu'il se

produit quelque chose qui intéresse les services répressifs. Et parfois, ces éléments les incitent à chercher les données, mais ils ne les trouvent pas. Donc ils vont contacter les services d'hébergement. Mais cela ne porte pas ses fruits. Donc ils se sont tournés vers nous.

Et donc les services répressifs se tournent vers nous et nous demandent de fournir les données. Mais souvent, les services d'hébergement ne peuvent pas révéler les données de leurs clients. Donc le RDRS n'est pas simplement une question qui touche les gouvernements ou les services répressifs, mais cela touche également les services liés aux noms de domaine. Donc il faudrait vraiment que cela soit fonctionnel aussi rapidement que possible. C'est frustrant.

Et je veux également évoquer une position du GAC. Les autorités répressives ont besoin de ces données et il faudrait qu'on puisse leur en fournir. C'est très simple. Je pense également qu'il faut parler des ccTLD. Beaucoup des ccTLD ont des politiques très conservatrices. Mais il y a également d'autres ccTLD qui sont un peu plus ouverts, à l'instar des gTLD. Et donc nous avons besoin des données de ccTLD. Donc il faudrait que l'on commence à réfléchir à cela. Et je pense que le GAC peut avoir une incidence là-dessus. Donc j'aimerais que le GAC prenne position pour que les ccTLD puissent être inclus dans le giron de cet effort avec un calendrier précis. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Bangladesh. Bien noté. Alors une petite chose que j'aimerais quand même vous demander. J'aimerais vous demander de parler plus lentement pour nos interprètes. Donc je demande aux interprètes de me faire signe si tout va bien. Parce que tout le monde est très pressé aujourd'hui, on ne sait pas pourquoi. Essayez de ralentir un tout petit peu pour que nous puissions tous vous comprendre.

Alors, Pays-Bas, Royaume-Uni et le Japon. Les Pays-Bas ?

MARCO HOGEWONING

Merci, Monsieur le Président. Mon nom est Marco, des Pays-Bas. Marco Hogewoning.

Alors, pour rebondir sur ce que disait l'Inde, je ne sais pas si on en a déjà parlé, mais je pense que c'est le moment de partager nos perspectives. Nos ccTLD, eh bien, qui fonctionnent -- sont exploités de manière indépendante, interdisent maintenant, eh bien, le recours aux PPS ou aux services surtout fiduciaires, tout simplement parce que, avec le RGPD, eh bien, l'utilisation de services d'enregistrement fiduciaire ou de ces services n'ont aucun sens, car, en fait, nous pensons que le RGPD protège déjà, en fait, eh bien, la vie privée. Donc nous interdisons donc les services d'enregistrement fiduciaire. Et c'est peut-être quelque chose que l'on pourrait -- que d'autres ccTLD pourraient examiner.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, les Pays-Bas. Le Royaume-Uni.

NIGEL HICKSON

Merci. Merci beaucoup. Merci. Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette excellente présentation des collègues. Alors, c'est vrai que ça fait quelques années déjà que nous tournons en boucle. Bon, peut-être que ce n'est pas la bonne expression, car je crois qu'en fait on est en train de sortir de ce cercle vicieux. Et je crois que nous avons l'occasion, à cette réunion, d'être aussi précis et concrets et spécifiques que possible pour vraiment exprimer nos souhaits quant à la voie à suivre. Je suis confiant.

Mais ayant parlé aux services répressifs, au Royaume-Uni et aux nombreuses parties qui recherchent de telles données, à des fins licites d'ailleurs, alors c'est vraiment -- en fait, c'est un gros problème pour ces parties d'essayer de comprendre à qui appartiennent ces domaines.

Nous sommes dans une situation où nous pouvons avancer, me semble-t-il. Et je crois que nous le pourrions bientôt. Mais je voudrais inviter instamment mes collègues à être plus spécifiques concernant ce que nous voulons demander et revendiquer, ce que nous inscrirons dans notre communiqué, ce que nous demanderons au Conseil d'administration demain.

Et je suis un tout petit peu inquiet. Moi, j'aurais pensé que, en fait, nous ne devrions pas peut-être passer trop de temps sur la question de savoir si le RDRS devrait encore se poursuivre pendant 15 mois, 18 mois, s'il faudrait parler français ou anglais dans le RDRS ; ce n'est pas ce que nous voulons. Ce que nous voulons, c'est

aller de l'avant et faire en sorte que le RDRS soit un outil qui résolve nos problèmes, à savoir répondre aux demandes urgentes. Et donc il nous faut avancer dans le processus IRT pour vraiment définir un délai qui puisse préserver les intérêts de tout un chacun.

Et c'est dans ce volet-là qu'il faudra investir notre énergie et nos efforts. Nous avons besoin de ces délais. Alors, lorsque nous nous réunirons, il faudra, la prochaine fois, qu'on voie quelque chose qui est mis sur la table que nous puissions ramener à nos gouvernements. Donc, qu'on puisse dire à nos gouvernements que le délai sera de 24 h, de 18 h. C'est ce qu'il nous faut comme résultat. C'est ça. Il en va de notre crédibilité, de notre responsabilité. C'est ce dont ont besoin nos gouvernements, et nous avons besoin de définir un délai.

NICOLAS CABALLERO

Amen. Je dis amen. Merci, le Royaume-Uni, Le Japon. Et puis, la Commission européenne. Le Japon.

TOMONORI MIYAMOTO

Tomo du Japon au micro. Alors, vous avez effectivement parlé de l'importance de la participation de tous les bureaux d'enregistrement. Alors on parlait beaucoup de ccTLD, mais quels sont en fait les efforts que mène le Conseil d'administration ou que fait le Conseil d'administration pour l'instant ? Et comment les choses évoluent-elles ?

JANOS DRIENYOVSKI

Eh bien, très bonne question. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil d'administration reconnaît, en fait, que le système ne peut être efficace que si tous les bureaux d'enregistrement en font partie.

Bon, Gabe, je ne veux pas te mettre sur la touche, mais, là, je vais devoir renvoyer la balle à mon collègue. Alors nous n'avons pas plus d'information du Conseil d'administration, mais on peut leur poser la question.

GABRIEL ANDREWS

Alors effectivement, mercredi, si on a cette discussion avec le Conseil d'administration, vous pourrez leur poser la question effectivement.

NICOLAS CABALLERO

Merci le Japon. Donc notez votre question pour la poser mercredi. Merci beaucoup. La Commission européenne et la Suisse.

GEMMA CAROLILLO

Merci. Gemma Carolillo, pour la Commission européenne. Alors il est difficile évidemment de prendre la parole, surtout après Nigel qui a tout dit, me semble-t-il. Mais je vais essayer peut-être de revenir à la question qui a été posée justement concernant ce qu'il faut faire et répondre en partie aussi à ce que disait Nigel « essayons d'être aussi précis que possible ».

Ce sont des thématiques très complexes, dans le sens où, en fait, elles ont besoin d'un suivi. Alors, ça fait des années évidemment que nous suivons ces dossiers — en tout cas, les collègues qui travaillent là-dessus. Et je crois que, maintenant, nous arrivons à dégager maintenant ou nous sommes arrivés à dégager une voie plus claire. Donc évidemment, essayons de nous axer là-dessus dans le communiqué.

De notre point de vue, la question importante ou les questions importantes devraient reprendre trois sujets que nous avons abordés : le RDRS, les demandes urgentes et l'exactitude. Ces trois thématiques doivent être reflétées dans le communiqué. Alors, bien sûr, le RDRS couvre en partie les questions liées aux PPS, aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Il nous faudrait être plus spécifiques.

Alors oui, ce système n'est pas parfait. J'entends bien les collègues, mais c'est un système qui doit être en place et qui doit être amélioré sur la base de plusieurs éléments. Tout d'abord, la participation est importante. Donc il faut trouver la manière de garantir une participation ample. Les caractéristiques doivent être améliorées. Les fonctionnalités doivent être améliorées pour permettre aussi la participation volontaire des ccTLD. On en a déjà parlé, la dernière fois. Et nous avons eu en fait une discussion avec la ccNSO, la dernière fois ; on aura une autre réunion avec la ccNSO.

Alors évidemment, il ne nous revient pas de déterminer les spécifications techniques et les changements à apporter du point

de vue technique, bien sûr. Mais l'objectif final doit être celui-là. Et puis, il nous faut nous assurer que ce RDRS ressemble ou soit dans la lignée -- entre dans la lignée de l'objectif du SSAD, du système normalisé d'accès et de divulgation, comme objectif politique. Alors je suis positive. Nous avons, je crois, enfin trouvé en fait une voie à suivre concernant l'IRT, mais nous n'avons pas de date pour la reprise des travaux de cette équipe de révision de la mise en œuvre.

Alors évidemment, il ne nous revient pas de déterminer les spécifications techniques et les changements à apporter du point de vue technique, bien sûr. Mais l'objectif final doit être celui-là. Et puis, il nous faut nous assurer que ce RDRS ressemble ou soit dans la lignée -- entre dans la lignée de l'objectif du SSAD, du système normalisé d'accès et de divulgation, comme objectif politique. Alors je suis positive. Nous avons, je crois, enfin trouvé en fait une voie à suivre concernant l'IRT, mais nous n'avons pas de date pour la reprise des travaux de cette équipe de révision de la mise en œuvre.

Donc voilà, poursuivons les discussions concernant l'exactitude. Alors là, c'est un peu décourageant de voir qu'il y a en fait un manque d'information de la part de la GNSO, l'autre jour, mais on s'attend à avoir des informations sous peu comme on dit. Et peut-être, encore une fois, qu'il faudrait réfléchir à, peut-être, rétrécir un tout petit peu la portée de notre demande pour obtenir un résultat plus probant.

Alors je n'ai pas vu d'avis du GAC sur ces questions, mais peut-être que les collègues auraient des idées ou auront des points de vue différents.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup à Gemma de la Commission européenne. Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai la Suisse et puis Donnette O'Neil. Malheureusement, il ne nous reste plus que sept minutes. Je vais vous demander d'être aussi brefs et précis que possible. Alors je ne suis pas en train de vous empêcher de parler, évidemment. Je n'anticipe pas vos propos, la Suisse, mais tout ce que je dis, c'est que voilà, nous arrivons à la fin de notre session. La Suisse.

JORGE CANCIO

La Suisse, Cancio au micro. Bon. Alors, je vais rétrécir mon discours de trois heures. Je vais le raccourcir à quelques minutes. Je vais essayer. Alors merci beaucoup. Merci. Merci beaucoup à la Commission européenne et au Canada, et à toutes les parties impliquées dans ces travaux. Nous les saluons depuis la Suisse.

Et puis, j'aimerais également appuyer ce que Nigel a dit avec tant d'éloquence. En fait, surtout pour ce qui a trait au RDRS, nous avons reçu un retour de notre police fédérale, alors, qui nous dit que le système est très, très utile, mais qu'il a encore un énorme potentiel qui n'a pas été exploité, pour le dire ainsi.

Et l'une des questions, eh bien, c'est la participation des bureaux d'enregistrement. Et là, encore une fois, la question qui se pose

peut-être est celle de savoir si l'on peut éviter cette dichotomie entre, justement, les participations purement volontaires et la participation obligatoire. Je crois qu'on a -- c'est très, très à la mode, maintenant, d'établir des incitants pour justement essayer de prévoir une participation presque obligatoire sans avoir à passer par un PDP ou par un changement contractuel. Voilà, c'est quelque chose auquel nous réfléchissons et que nous voulions partager avec vous.

NICOLAS CABALLERO

Merci la Suisse. Bref, court et précis, comme on aime. Je ne sais pas, Janos, David, Gabe, si vous avez quelque chose à répondre concernant le commentaire de la Suisse.

GABRIEL ANDREWS

Je crois que vous avez tapé sur le clou. Dans nos conversations avec le Conseil d'administration et, ici, dans nos délibérations, il semble qu'effectivement il y a cette discussion qui revient toujours sur, eh bien, le besoin de faire en sorte que les bureaux d'enregistrement participent de manière obligatoire au RDRS. Mais bon, en fait, nous avons la politique au titre de l'EPDP. Est-ce que cette politique comble les besoins ou pas ? Et donc si ce n'est pas le cas, c'est une question ouverte. Alors, moi, je crois que c'est une question que nous nous posons tous en tant que communauté. Nous devons répondre à cette question qui a été posée par la Suisse.

NICOLAS CABALLERO

Alors, Donnette O'Neil veut poser une question. Allez-y, Madame.

DONNETTE SABRINA O'NEIL

Bonjour. Bon après-midi. Donnette. Alors, je suis boursière des Grenadines. Alors, en fait, on a déjà parlé de ce dont je voulais parler. Ce sont les demandes urgentes.

Alors concernant les bureaux d'enregistrement afin qu'ils divulguent des informations, ça veut dire qu'ils devront passer par un nouveau processus opérationnel pour répondre à ces demandes. C'est la raison pour laquelle, peut-être, ils sont un peu réticents. Vous savez, quand on dit à quelqu'un « Vous devez faire cela », « Vous devez mettre en œuvre de nouveaux processus opérationnels », eh bien, voilà, il y a beaucoup de réticence. Si on pouvait trouver la manière d'arriver à un accord, comme vous le disiez, de trouver un incitant de la part du gouvernement pour que ces bureaux puissent revoir leurs procédures pour répondre à ces demandes, ce ne serait pas mal.

Moi, je crois que si un bureau doit mettre en place toute une nouvelle procédure pour qu'il soit plus efficace, eh bien, très franchement, ça peut être un tout petit peu difficile. Il faudrait trouver un incitant finalement.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup ! Donnette, vous êtes représentante du GAC pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines ?

DONNETTE SABRINA O'NEIL Non, je ne suis pas représentante du GAC, mais je connais le représentant au GAC.

NICOLAS CABALLERO Merci beaucoup. Bien noté. Malheureusement, nous n'avons plus de temps. Il nous reste deux minutes. Deux minutes pour une dernière réflexion, un dernier commentaire. Membre du GAC ou pas, nous vous donnons encore et toujours la parole.

Ici, monsieur, près du micro, s'il vous plaît.

MICHAEL PALAGE Merci. Michael Palage au micro. En tant qu'ancien président de l'équipe de cadrage de l'exactitude du GAC, je voulais partager quelques informations avec le GAC concernant -- à l'adresse de Melina, qui a fait un excellent travail lors de la phase 1 de l'EPDP.

Samedi, il y a eu, en fait, une session entre les parties contractantes et le groupe de travail, où évidemment certains sujets ont été égrenés. Alors, par exemple, lorsqu'on a eu cette question sur l'exactitude et l'utilisation malveillante du DNS, on a parlé justement de l'exactitude. Et on a parlé de [contactabilité]. Alors, je ne crois pas que ce soit la bonne mesure. Alors, c'est vrai que nous avons fait des travaux avec des lignes directrices qui ont été élaborées. Dans le communiqué du GAC, il faudra en fait dire que la [contactabilité], ce n'est pas ce que recherche le GAC.

Autre élément très, très important, c'est la notion d'anonymat. Moi, je crois que tout le monde, ici, eh bien, considère que le DNS est une infrastructure critique. Et l'anonymat, ce n'est pas de la responsabilité. J'encouragerais le GAC à vraiment élaborer des marqueurs dans ses communications. Je ne veux pas que les membres du GAC perdent du temps à l'avenir dans des PDP qui ne vont pas aboutir aux résultats escomptés. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Michael. Janos, Michael, Gabe, mon vice-président ont quelque chose à ajouter ? Non ? Tout va bien.

Eh bien, alors, nos questions ? Je vous rappelle qu'on a besoin de l'avis du GAC sur ces thèmes : protection des données. RDRS, demandes urgentes et exactitude.

Et puis, autre question qui est posée au GAC : quels sont les sujets que nous devrions mettre en exergue en tant que questions importantes. Je vous rappelle qu'il faut répondre à ces deux questions dans le cadre de nos discussions du GAC.

Cette session est bientôt levée. Mais avant de la lever, je voulais vous dire en fait que le dialogue sur le Code de conduite pour la participation à l'ICANN pour cette réunion commencera à 16 h 30 dans la salle Regency B au 7e. Donc, Regency B. Alors c'est une session que les membres du GAC ont demandée et à laquelle ils ont demandé à participer. Et l'équipe dirigeante du GAC et l'équipe dirigeante de l'ICANN, eh bien, ont justement prévu cette réunion.

Et puis, ici, nous aurons la réunion Afrique sur l'appel à l'action en Afrique. On va couvrir, en fait, les mises à jour concernant l'initiative l'Afrique intelligente concernant les questions de gouvernance sur le continent. Deux, eh bien, les initiatives de soutien pour le processus des prochaines séries de nouveaux gTLD pour l'Afrique, et enfin avancer sur la proposition pour un appel à l'action pour l'Afrique. Voilà les trois thèmes qui seront abordés lors de la prochaine session.

Eh bien, merci beaucoup et bon café de Washington. La séance est levée. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]